



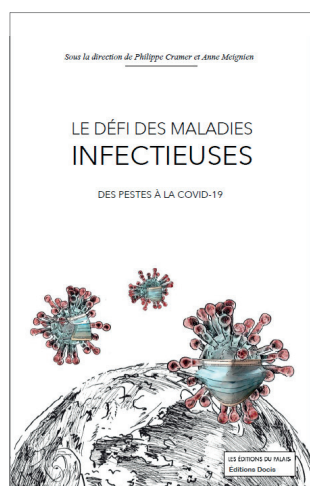
VACCINATION

Les Services de santé au travail interentreprises prêts à monter en puissance

PARUTION

Le défi des maladies infectieuses

Des pestes à la Covid-19



La saga des maladies infectieuses est racontée, dans cet ouvrage, par des auteurs qui font partie des plus éminents spécialistes. Ils décrivent, de façon abordable mais détaillée, aussi bien les découvertes et les inventions essentielles à ce domaine, que les avancées médicales d'aujourd'hui.

En ces temps de pandémie, nous avons voulu enrichir cet ouvrage par le regard de personnalités renommées : philosophes, psychiatres, économistes, spécialistes de l'éthique ou de la ville... sur les conséquences de la Covid-19.

Éditions **DOCIS**

Format : 155 x 240 mm
590 pages - Tarif : 25 € TTC

Les Services de santé au travail interentreprises (SSTI) ont participé activement en ce début d'année à la vaccination des personnels soignants des établissements de santé et des Ehpad.

Puis, le 25 février dernier, le Secrétaire d'Etat aux retraites et à la Santé au travail, M. Laurent Pietraszewski, a annoncé l'ouverture de la vaccination contre la Covid-19 par les Services de santé au travail pour les salariés âgés de 55 à 74 ans atteints de pathologies chroniques.

Ainsi, globalement, 337 000 personnes ont déjà pu, au 15 avril, bénéficier d'une injection par un médecin ou un infirmier du travail.

Grâce à leur implantation sur tout le territoire national, ce dispositif, qui s'appuie sur les Services de santé au Travail propose des possibilités complémentaires de vaccination, particulièrement appréciées des salariés et des employeurs rencontrant parfois des difficultés pour obtenir des rendez-vous près de chez eux.

Cette contribution à la campagne de vaccination, encore mesurée à ce stade, a vocation à être beaucoup plus

significative dans la perspective d'un élargissement des personnes éligibles. Aujourd'hui, les actifs de plus de 55 ans atteints de comorbidités représentent une population bénéficiaire restreinte.

De plus, des livraisons de vaccins en plus grand nombre, de toutes marques, et plus régulières, pourront donner toute la mesure à ce soutien des Services de santé au travail dans la lutte contre la pandémie. Jusqu'à cette semaine, leur approvisionnement était limité à l'AstraZeneca dont le bénéfice/risque a été momentanément mis en doute.

Les Services de santé au travail maintiennent donc leur mobilisation pour continuer à accompagner les entreprises et les salariés dans la crise sanitaire, et se tiennent prêts à vacciner plus largement.

Depuis le début, les SSTI s'appuient sur leur expertise et leur implantation de proximité pour lutter contre l'épidémie, à travers l'accompagnement massif des entreprises dans la prévention de la Covid-19 et pour poursuivre leur activité, mais aussi via leur implication dans les campagnes de tests et de contact-tracing. ■

AGENDA

10 juin 2021
Assemblée Générale ordinaire
Paris

10 juin 2021
Conseil d'administration
Paris

8 septembre 2021
Conseil d'administration
Réunion en distanciel

9 septembre 2021
Journée d'étude
Format à définir

14 octobre 2021
Rencontres Santé-Travail
Format "tout digital"